

## ***De la Franco-Ancienne à l'APL (1909-1978)***

*Clémence Cardon-Quint*

*Chargée d'études et de recherche au Service d'histoire de l'éducation*

Le 30 décembre 1909, un petit groupe de professeurs de lettres fondait la Société des professeurs de français et de langues anciennes de l'enseignement secondaire public. À l'assemblée générale de 1911 la toute jeune société, déjà forte de plus de 600 adhérents, se dotait d'un bulletin, organe de liaison entre les professeurs de lettres et de grammaire des lycées et collèges de France.

### ***Dans le concert des spécialistes***

Si les enseignants ne jouissaient pas encore de la liberté syndicale, la loi de 1901 avait du moins facilité leur regroupement dans des associations de natures diverses. Distinctes des groupements catégoriels, les sociétés de spécialistes se donnaient pour but d'étudier les questions pédagogiques et professionnelles relatives à telle ou telle discipline, et de défendre ces disciplines et les intérêts spéciaux des professeurs qui en étaient chargés ; leur floraison, au début du XX<sup>e</sup> siècle, s'inscrivait aussi en réaction à la réforme de 1902, qui avait profondément remodelé l'enseignement secondaire en consacrant l'égalité des études classiques et modernes (*i.e.*, sans latin). Défendre la spécialisation du professeur de lettres contre l'attribution d'heures de français et de latin aux licenciés de philosophie, d'histoire ou de langues vivantes, promouvoir l'ouverture des études classiques aux jeunes filles, tels furent, sous la houlette d'Henri Bernès puis de Théodore Suran, les premiers combats de celle qu'on surnomma bientôt la « Franco-Ancienne ». La présence de ses dirigeants au Conseil Supérieur de l'Instruction Publique – ancêtre du Conseil supérieur de l'éducation – et dans les instances nationales de diverses associations catégorielles lui permit d'asseoir rapidement son influence.

### ***Défense des études classiques et sauvegarde de l'enseignement secondaire***

Des années 1920 aux années 1960, la Franco-Ancienne s'illustra par la constance de ses positions dans le débat qui déchirait alors l'université. Quel serait le sort du latin dans un enseignement secondaire réformé ? La question du latin renvoyait à deux controverses distinctes. La première, pédagogique, opposait les partisans d'une modernisation des plans d'étude – par la promotion du français, des sciences ou des langues vivantes – aux défenseurs des études classiques, convaincus de l'irremplaçable valeur des humanités. La seconde touchait aux moyens de rompre avec le système scolaire stratifié hérité du XIX<sup>e</sup> siècle, qui assignait à chacun, en fonction de son origine sociale, un destin scolaire particulier : l'enseignement secondaire pour les élites, l'école primaire, complétée, éventuellement par un enseignement primaire supérieur, pour le peuple. Pour certains, la démocratisation exigeait qu'on rapprochât les diverses filières d'enseignement prolongé – primaire supérieur et secondaire – quitte à retarder le début des études latines. La Franco-Ancienne, porte-parole des « classiques », plaidait à l'inverse pour le maintien d'une distinction nette et d'une hiérarchisation claire entre les formations de type primaire supérieur et secondaire, garantie notamment par la présence du latin en 6<sup>e</sup> : la démocratisation du système éducatif reposerait sur une sélection fondée sur des critères méritocratiques et non plus sociaux. La défense des études latines se trouvait ainsi étroitement liée à la sauvegarde des structures traditionnelles de l'enseignement secondaire. Maurice Lacroix, président de l'association de 1946 à 1959, fervent partisan de l'École unique, proche de la Jeune République, militant syndical et ancien résistant, resta toujours fidèle à cette ligne.

### ***De la Franco-Ancienne à l'Association des professeurs de lettres : crise et renouveau***

Le cycle de réformes qui s'ouvrit en 1959 avec les décrets Berthoin et se conclut par la mise en place du collège unique sous René Haby (1975-1976) mit définitivement en échec les positions défendues par les « classiques » : le rapprochement puis la fusion des anciennes filières primaire supérieure et

secondaire, l'effacement, dans le second cycle, de la distinction entre sections classiques et modernes, le recul des études latines à la classe de 4<sup>e</sup>, sonnèrent le glas de l'enseignement secondaire dans sa forme traditionnelle. Face à ces transformations, la Franco-Ancienne se crispa d'abord sur la défense d'un héritage menacé, une crispation que matérialisaient ses réticences à l'égard des professeurs de lettres modernes et des professeurs d'enseignement général des collèges, qui n'avaient pas – ou peu – étudié le latin. Cette fermeture fut pour beaucoup dans la création, en 1967, d'une association rivale, l'Association française des professeurs de français, ouverte à tous ceux qui enseignaient le français de la maternelle à l'université. Fragilisée, la Société des professeurs de français et de langues anciennes vit ses effectifs décroître rapidement dans les années 1970. Au terme de débats orageux, ses adhérents choisirent, à l'assemblée générale de 1978, de s'engager sur une voie nouvelle en fondant l'Association des professeurs de lettres.

### *L'Association des Professeurs de Lettres aujourd'hui*

*Romain Vignest, président de l'APL*

Membre de la Conférence des présidents d'associations de professeurs spécialistes, l'APL voit dans l'enseignement des lettres le fondement même de la formation de la personne et du citoyen ; c'est pourquoi elle défend l'exigence culturelle et intellectuelle comme une condition de la démocratisation, pour garantir à tous les jeunes Français, quel que soit leur milieu, l'accès au patrimoine littéraire.

A l'inverse des modèles pédagogiques séquentiels et formalistes, elle promeut un enseignement spécifique de la grammaire, reposant sur les textes littéraires, et une approche des œuvres, qui les replace dans une perspective historique et mette l'accent sur leur sens et leur beauté. Elle défend également un enseignement connexe des langues et des littératures grecques, latines et françaises.

Les travaux de l'APL sont à la fois d'ordre pédagogique, comme en témoignent ses multiples rapports, motions, analyses, et scientifique : sa revue trimestrielle et son colloque annuel (*La Langue française et la Méditerranée* en 2009, publié par le CNDP, *Enseigner les humanités : enjeux programmes et méthodes de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle à nos jours* en 2010, publié chez Kimé Éditions) conjuguent la recherche universitaire en littérature et une réflexion sur son enseignement.

Enfin, membre de la Fédération Internationale des Professeurs de Français (FIPF), l'APL accorde une grande importance aux littératures du Sud et à la coopération scolaire. Elle a récemment été chargée de missions au Maroc et au Liban.

#### Liens :

site de l'APL <http://www.aplettres.org>

plaquette du Centenaire : <http://www.aplettres.org/plaquette%20APL.pdf>

#### Événements :

Journée d'études du 12 mars 2011 « 1911-2011 – L'APL : l'APL, le sens d'un combat » (<http://www.aplettres.org/CR%20Centenaire.htm>)

Colloque international « La France et les lettres » au lycée Henri-IV les 19 et 20 novembre 2011.